



BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

NUMÉRO 4
MARS 2010

LÉGISLATURE
2009-2012



ASSEMBLÉE PRIMAIRE BOURGEOISIALE

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée, à la salle polyvalente de Chalais, le

lundi 22 mars 2010 à 20 h

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 23 mars 2009
2. Comptes de l'exercice 2009
 - Présentation
 - Rapport du réviseur qualifié
 - Approbation
3. Acquisition de terrains au lieu-dit «Les Clous» à Réchy
4. Modifications de limites et échange de terrains au lieu-dit «Les Clous» à Réchy
5. Constitution de droits de superficie (DSDP)
 - SNC Salamin & Cie
 - CréaSion Bois Sàrl
 - Axpo-Kompogas AG
6. Budget 2010 et plan financier pluriannuel
 - Présentation
 - Approbation
7. Agrégation bourgeoisiale
8. Divers

A l'issue de l'assemblée, une raclette sera servie à tous les participants.

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h.

**SONT CONVOQUÉS À CETTE ASSEMBLÉE
UNIQUEMENT LES BOURGEOIS ET BOURGEOISES**

COURRIER EN DÉROUTE?



> Alain Perruchoud

Pour la première fois, le *Chalais-Infos* est arrivé dans vos boîtes aux lettres par l'intermédiaire des Messageries du Rhône. Le constat est amer, mais La Poste suisse n'a plus les moyens de respecter les délais pour la distribution de notre journal communal. Une pile de journaux, livrée le mardi soir à la poste de Chalais, ne peut pas être distribuée le vendredi. Le délai est trop court! Etonnant et incompréhensible, mais c'est pourtant la triste réalité.

La Poste rationalise, pour devenir plus performante. Elle met en place des processus nationaux qui valent autant pour le centre de Zurich que pour le fond des vallées valaisannes. Ainsi, La Poste a décidé que dorénavant tout le courrier devait être traité par le centre de tri d'Eclépens, afin d'être trié, compté, emballé, comptabilisé et facturé. Ainsi la caisse de *Chalais-Infos* qui sort de l'imprimerie, est livrée à la poste de Chalais et envoyée par bus et train à destination d'Eclépens. Au centre de tri, on la décharge et on constate que tout son contenu n'a pas besoin d'être trié, car destiné au même office postal. On lui met donc le sceau qui convient, on la comptabilise pour que les statistiques soient justes et que la facturation puisse être effectuée, on la recharge et on la renvoie par train et bus à destination du centre de tri de Granges. Beau voyage de plus de 260 kilomètres pour cette caisse de journaux. Beau voyage, mais pour quelle valeur ajoutée? Je n'ose pas imaginer, sur le plan national, le volume de courrier qui est ainsi transporté inutilement à grands frais, générant consommation d'énergie et pollution inutiles. La Poste est jaune, soit, mais le jaune n'est-il pas une composante du vert? En tant qu'entreprise nationale La Poste pourrait se soucier d'écologie, non?

Notre décision de confier la distribution du *Chalais-Infos* aux Messageries du Rhône n'a pas été prise à la légère. J'ai personnellement contacté plusieurs personnes, à différents niveaux de La Poste, afin de trouver une solution qui satisfasse à nos besoins. J'ai à chaque fois eu à faire à des gens très sympathiques et très dévoués. Certains nous avaient même «arrangé le coup» lors des dernières distributions, mais à force de recevoir des remontrances de leur hiérarchie, ils n'osent plus transgresser les règles qui leur sont prescrites. A chaque contact, j'ai eu le sentiment d'avoir à faire à des personnes qui avaient de la peine à cacher leur dépit, leur lassitude et leur incompréhension face au système qui leur est imposé. Cela se ressent à tous les niveaux de la hiérarchie et c'est grave. Une entreprise qui n'est plus défendue par ses collaborateurs est une entreprise en péril.

Il faut dire que nous non plus nous ne comprenons plus. Les offices de poste vendent bientôt autant de produits que le kiosque du coin, mais par contre, il est de plus en plus compliqué et de plus en plus coûteux d'expédier du courrier. Finalement, quel est le rôle de La Poste; épiciers ou distributeur de courrier?

Je pense que les dirigeants de La Poste, dont la procédure de remplacement est semble-t-il beaucoup plus simple que celle d'un facteur, ont certainement arrêté leur stratégie en connaissance de cause. Pour ma part, j'ai de la peine à la comprendre et je n'ai pas le sentiment que le client soit au centre de leurs préoccupations. Au contraire, j'ai le sentiment que c'est justement l'élément qui perturbe.

Alors, Mesdames, Messieurs les dirigeants de La Poste, je vous prie de nous excuser d'avoir été et d'être encore, pour une part, votre client.

Alain Perruchoud,
président

ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU LUNDI 23 MARS 2009

M. Alain PERRUCHOUD, président, salue les 29 participant-e-s et leur souhaite la plus cordiale bienvenue.

La convocation a été portée à la connaissance des bourgeois-e-s par l'intermédiaire du pilier public, puis relayée par le Bulletin Officiel et le *CHALAIS-Infos* N° 1 - Mars 2009.

1. **Approbation du protocole de l'Assemblée bourgeoisiale du 31 mars 2008**
2. **Comptes de l'exercice 2008**
 - Présentation
 - Rapport du réviseur qualifié
 - Approbation
3. **Vente d'un terrain à Val-précision SA et à SIERRE-ENERGIE SA au lieu-dit «Les Zittes-Lots-Bourgeoisiaux»**
4. **Acquisition de terrains au lieu-dit «Les Clous» à Réchy**
5. **Constitution de droits de superficie (DSDP)**
6. **Budget 2009 et plan financier pluriannuel**
 - Présentation
 - Approbation du report des investissements 2008 non réalisés
 - Approbation du budget 2009
7. **Approbation des nouveaux statuts du Triage forestier du Vallon**
8. **Approbation de la convention entre les bourgeoisies et les communes actionnaires et SIERRE-ENERGIE SA**
9. **Nomination de la commission bourgeoisiale (Art. 51 LCo)**
10. **Nomination du réviseur qualifié (Art. 83 al.2 LCo)**
11. **Divers**

Le président propose MM. Patrick ZUMOFEN et Daniel PERRUCHOUD d'Henri en qualité de scrutateurs officiels pour cette Assemblée primaire; cette proposition est tacitement acceptée.

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour de cette séance.

1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU 31 MARS 2008

Comme ce protocole a été publié intégralement dans le dernier *CHALAIS-Infos*, sa lecture n'est pas demandée.

Il ne fait l'objet d'aucune remarque et est accepté sans modification.

2. COMPTES DE L'EXERCICE 2008

Avant de passer aux chiffres proprement dits, le président informe que le dossier de la cabane de Santa Maria est enfin autorisé et que les initiants pourront bientôt débiter le chantier. Il remercie les organisateurs de la sortie des bourgeois pour le succès de cette première ainsi que toutes les personnes qui œuvrent à la bonne tenue des bâtiments et au bon fonctionnement de la Bourgeoisie.

L'exercice écoulé reste sensiblement identique à celui de 2007. Avec des recettes de Fr. 140'147.75, des dépenses pour Fr. 53'871.95, la marge d'autofinancement s'élève à Fr. 86'275.80. Elle est quasi

totale utilisée pour les amortissements comptables, ce qui laisse un bénéfice net de Fr. 775.80.

Ces comptes n'appellent pas de commentaire particulier, si ce n'est l'absence totale des investissements prévus aux alpages de Sigeroulaz et de Lardebran; absence émanant de changements imprévus au comité de l'Alpage de Tracuit, notre partenaire dans ce dossier.

Après cette présentation des résultats globaux, le président détaille les comptes de fonctionnement et commente les modifications importantes, notamment les locations des bâtiments de Sigeroulaz, dont les locations de la colonie ont reculé de 28%; par contre, les chiffres d'affaires de la buvette et du dortoir de l'étable ont progressé respectivement de 51% et 13%.

M. Daniel PERRUCHOUD d'Henri demande quelques précisions sur la différence des locations entre la Maison bourgeoisiale de Chalais et celle de Vercorin.

Le président explique qu'à Chalais, il s'agit des encaissements nets; Pour Vercorin, le chiffre correspond à l'amortissement effectif des investissements qui ont été consentis pour la rénovation de la bâtisse; dans ce cas, il s'agit purement et simplement d'une compensation pour l'utilisation publique et touristique de ce bâtiment.

M. Gilles COSTAZ pense que la Bourgeoisie devrait examiner de près les conditions de la mise

en location des bâtiments à la Société de la Télécabine de Vercorin SA. En effet, à son avis, les bâtiments sont mal entretenus et les conditions se dégradent rapidement.

Le président en prend note et signale qu'une inspection des lieux sera organisée par les membres de la nouvelle Commission bourgeoisiale pour vérifier ces informations.

Il passe la parole à M. Jean-Pierre CHEVALLEY, réviseur qualifié, qui donne connaissance de son rapport fiduciaire, relève la diminution de la dette à Fr. 1'020'507.30 et propose l'approbation des comptes présentés.

Au vote, l'Assemblée approuve les comptes 2008, à l'unanimité.

3. VENTE D'UN TERRAIN À VALPRECISION SA ET À SIERRE-ENERGIE SA

4. ACQUISITION DE TERRAINS AU LIEU-DIT «LES CLOUS» À RÉCHY

En préambule, le président propose de grouper ces 2 points afin que l'Assemblée puisse prendre connaissance de l'intégralité du dossier.

En effet, ces transactions sont proposées uniquement dans le cadre du mandat de principe délivré par l'Assemblée du 20 mars 2006 de ne pas réduire le patri-

moine bourgeoisial; les achats de 2007 au lieu-dit «Les Clous» participaient déjà à cette stratégie de conservation.

La vente concerne la parcelle N° MC 5626 au lieu-dit «Les Bouchià» à Chalais, pré de 5225 m², terrain qui bénéficie déjà d'un droit de superficie distinct et permanent (DSDP) et sur lequel sont construites les halles de la société VALPRECISION SA et la station électrique de SIERRE-ENERGIE SA. La surface est cédée à Fr. 90.– le m² et tous les frais d'acte seront supportés par les acquéreurs.

Au lieu-dit «Les Clous», à la sortie de Réchy, 5 parcelles (N° MC 3550, 3551, 3556, 3557 et 3558) d'un total de 3115 m² pourraient être acquises par la Bourgeoisie au prix de Fr. 60.– le m². Ces nouvelles surfaces côtoient et complètent celles qui avaient été achetées en 2007. Elles constitueront un lot de près de 8000 m² dans cette zone industrielle. Une extension future est envisageable sur 6 parcelles d'env. 1800 m² à l'ouest.

La différence financière de ces transactions servira à rembourser les dettes.

A la demande de M. Gilles COSTAZ, le président signale que le propriétaire de la parcelle N° 3555 n'est pas favorable à une vente, mais il est tout à fait disposé à permettre un échange pour améliorer la forme du lot bourgeoisial.

M. Angelin PERRUCHOUD soutient la proposition du Conseil bourgeoisial puisqu'il y a compensation effective.

Au vote et à l'unanimité, l'Assemblée approuve la vente de la parcelle N° MC 5626 au lieu-dit «Les Bouchià» à Chalais, pré de 5225 m², à raison de 5195 m² au prix de Fr. 90.– le m² à la société VALPRECISION SA et 30 m² au prix de Fr. 90.– le m² à SIERRE-ENERGIE SA. Tous les frais d'acte sont à charge des acquéreurs.

Au vote et à l'unanimité, l'Assemblée approuve l'achat des parcelles N° MC 3550, 3551, 3556, 3557 et 3558 au lieu-dit «Les Clous» à Réchy, soit une surface totale de 3115 m² à Fr. 60.– le m². Les frais d'acte sont à charge de la Bourgeoisie de Chalais.

5. CONSTITUTION DE DROITS DE SUPERFICIE (DSDP)

Le président présente en détail les 2 droits de superficie proposés à l'acceptation de l'Assemblée des Bourgeois-e-s.

M. Nicolas MASSEREY souhaite construire un atelier de réparation de machines agricoles et l'entreprise SALAMIN & Cie Sàrl, qui dispose déjà d'un DSDP sur 2532 m² aux Zittes, voudrait s'agrandir d'env. 1500 m², construire un abri pour machines de chantier et créer une zone de stockage de matériaux de chantier.

Ces deux projets pourraient être implantés dans la zone industrielle des Clous, avec un remembrement des surfaces et le déplacement de l'entreprise SALAMIN,

sur les parcelles récemment acquises par la Bourgeoisie.

Ces droits de superficie seraient établis pour 50 ans à raison de Fr. 2,50 le m², indexé au coût de la vie, par année pour les surfaces nouvelles et une compensation financière à définir pour le déplacement de l'entreprise SALAMIN qui avait effectué quelques investissements pour les aménagements de la parcelle aux Zittes.

A la question de M. Jean-Pierre CHEVALLEY, le président confirme qu'un remembrement doit être étudié avant les propositions d'implantation et des servitudes d'accès et de passage pourraient être constituées pour desservir au mieux toutes les futures parcelles.

Au vote et à l'unanimité, l'Assemblée approuve la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent sur une surface d'env. 2500 m², à remembrer et à détacher des parcelles bourgeoisiales acquises depuis 2007 au lieu-dit «Les Clous», au prix de Fr. 2,50 le m², indexé au coût de la vie, par année et durant 50 ans à M. Nicolas MASSEREY. Les frais d'acte sont à charge du bénéficiaire.

A la demande de M. Ludovic PERRUCHOUD, le président détaille les constructions et activités prévues sur les parcelles de cette zone industrielle par MM. MASSEREY et SALAMIN ainsi que par le Triage forestier du Vallon.

M. Freddy DEVANTHERY demande que M. Jean-Elie SALAMIN s'engage à assainir les terrains sur lesquels il a éparpillé ses

dépôts de matériaux, poutrelles métalliques et autres.

Le président répond que la constitution du DSDP et la construction de l'abri pour véhicules de chantier permettra justement cet assainissement.

Au vote et à l'unanimité, l'Assemblée approuve le déplacement de l'entreprise SALAMIN de la zone industrielle des Zittes à la zone industrielle des Clous, pour une surface identique (2532 m²) et aux conditions déjà établies par le DSDP existant (N° MC 5681). Elle donne également toutes compétences au Conseil bourgeoisial pour négocier la modification du DSDP des Zittes et les modalités de retour des investissements déjà consentis sur la parcelle N° MC 5664 aux Zittes.

Au vote et à l'unanimité, l'Assemblée approuve l'extension du droit de superficie distinct et permanent sur une surface d'env. 1500 m², à remembrer et à détacher des parcelles bourgeoisiales acquises depuis 2007 au lieu-dit «Les Clous», au prix de Fr. 2,50 le m², indexé au coût de la vie, par année et durant 47 ans (pour donner une même échéance que pour le DSDP ci-dessus) à la société SALAMIN & Fils Sàrl; ce qui porte la surface totale du DSDP accordé à env. 4000 m². Les frais d'acte sont à charge du bénéficiaire.

6. BUDGET 2009 ET PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

Une nouvelle fois, le budget de fonctionnement est pratique-

ment une copie conforme du budget de l'exercice précédent. Il présente des recettes pour Fr. 136'100.-, des dépenses pour Fr. 52'100.-, dégageant ainsi une marge d'autofinancement de Fr. 4000.- dont Fr. 80'000.- iront réduire les valeurs comptables des biens bourgeoisiaux.

Si les chiffres se confirment, le bénéfice net devrait s'élever à Fr. 4000.-.

Les charges des immeubles, outre les frais ordinaires, comportent le changement des serrures de la Maison bourgeoisiale de Chalais ainsi qu'une partie du raccordement électrique de la cabane de Lardebran.

Pour cette année 2009, le Conseil bourgeoisial propose de reporter les investissements 2008 destinés à recréer des infrastructures indispensables à l'exploitation des alpages de Sigeroulaz et Santa Maria.

Aucune explication n'est demandée et l'Assemblée est invitée à se prononcer sur ces 2 objets.

Au vote et à l'unanimité, l'Assemblée accepte le report des investissements non réalisés de 2008 pour la revitalisation des alpages de Sigeroulaz et de Santa Maria pour Fr. 60'000.-.

Au vote et à l'unanimité, l'Assemblée approuve le budget 2009.

Le président donne connaissance du plan financier pluriannuel qui donne l'évolution planifiée sur 4 ans. M. Alain PERRUCHOUD confirme qu'il

ne devrait pas y avoir de changement quant aux frais de fonctionnement. Quant aux investissements, mis à part les travaux prévus pour les alpages, c'est le calme plat.

La fortune de la Bourgeoisie devrait atteindre, à l'orée de 2013, un montant de Fr. 336'000.-.

7. APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU TRIAGE FORESTIER DU VALLON

Le président propose l'acceptation des statuts en un seul vote. Personne ne demande un vote article par article, cette suggestion est donc acceptée.

M. Alain PERRUCHOUD passe en revue l'intégralité des articles et signale les changements importants.

La modification la plus conséquente consiste en l'abandon de la totalité de la gestion sylvicole (délégation de compétence) dans les mains du Triage forestier du Vallon, qui pourra ainsi mieux travailler et satisfaire aux exigences fédérales et cantonales.

Les autres corrections précisent les modalités de financement, d'administration, d'admission éventuelle de nouveaux membres, de représentation et de répartition des bénéfices et des pertes au prorata des surfaces forestières.

Dans le cadre de cette association, les surfaces forestières sont réparties comme suit:

Surfaces forestières

Chalais	755 ha	22.21 %
Chippis	112 ha	3.29 %
Grône	900 ha	26.47 %
Mase	329 ha	9.68 %
Nax	696 ha	20.47 %
St-Léonard	154 ha	4.53 %
Vernamiège	454 ha	13.35 %
Total	3400 ha	100 %

A la question de M. Brice CHRISTEN, le président répond que les banques demandent une caution de 120% qui permet de couvrir les intérêts courus de l'emprunt.

Au vote et à l'unanimité, l'Assemblée approuve la délégation de compétence pour la gestion des travaux sylvicoles et les nouveaux statuts du Triage forestier du Vallon.

8. CONVENTION ENTRE LES BOURGEOISIES/ COMMUNES ACTIONNAIRES ET SIERRE-ENERGIE SA

Suite à la libéralisation du marché de l'électricité, les conventions doivent être revues.

L'art. 1 prévoit un accord général de mise à disposition du domaine public communal et demande l'octroi d'un droit semblable de la part de la Bourgeoisie.

M. Ludovic PERRUCHOUD demande pourquoi cette convention parle de lignes aériennes.

Le président précise que la convention a été établie pour couvrir toutes les sortes de constructions, mais que SIERRE-ENERGIE ne construit plus que des lignes souterraines.

Au vote et à l'unanimité, l'Assemblée approuve l'octroi de droits de passage gratuits pour toutes installations de SIERRE-ENERGIE SA ainsi que l'article 1 de la convention qui concerne spécifiquement la Bourgeoisie de Chalais.

9. NOMINATION DE LA COMMISSION BOURGEOISIALE

Conformément aux dispositions légales, une commission bourgeoisiale doit être nommée au début de chaque législature pour défendre les intérêts de la Bourgeoisie lorsque le même Conseil gère les 2 entités.

Le Conseil a également confié à cette commission la tâche de vérifier l'intégration des personnes qui souhaitent obtenir la naturalisation.

ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU LUNDI 23 MARS 2009

Les partis ont présenté MM. Freddy DEVANTHERY, président désigné, Mme Amélie NANCHEN DEVANTHERY, MM. Serge GAUDIN, Fabien PERRUCHOUD et Ludovic PERRUCHOUD.

Au vote, ces candidatures sont acceptées à l'unanimité, par acclamation.

10. NOMINATION DU RÉVISEUR QUALIFIÉ

Pour répondre aux exigences légales, un réviseur qualifié doit

être nommé pour cette période administrative.

Le Conseil bourgeoisial propose de reconduire M. Jean-Pierre CHEVALLEY (Fiduciaire FIVA) qui contrôle actuellement les comptes bourgeoisiaux, qui connaît bien la situation des affaires bourgeoisiales et qui donne entière satisfaction.

Au vote et à l'unanimité, M. Jean- Pierre CHEVALLEY est nommé en qualité de réviseur qualifié pour la période 2009-2012.

11. Divers

Le président n'a pas d'information supplémentaire à signaler et aucune demande n'est formulée.

Dès lors, à 21 h 30, M. Alain PERRUCHOUD clôt officiellement l'Assemblée et invite les participant-e-s à apprécier l'apéritif et la raclette servie par les membres de la Commission bourgeoisiale.

Alain PERRUCHOUD, président

François ZUBER, secrétaire

INFORMATION SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Conformément aux dispositions légales, la Commune de Chalais publie officiellement une information générale sur la qualité de l'eau potable distribuée sur son territoire.

(analyse du 14.09.2009 - Puits de Daval à Chalais)

Conductivité (à 20 °C)	µS/cm	605
pH		7,2
Dureté totale	°F	35,2
Dureté carbonatée	°F	16,7
Calcium	mg/l	106,7
Ammonium	mg/l	< 0,05
Chlorures	mg/l	9,5
Sulfates	mg/l	183
Nitrites	mg/l	< 0,01
Nitrates	mg/l	9,3
Oxydabilité au permanganate	mg/l	1,2
Magnésium	mg/l	20,8
Sodium par HPLC-IC	mg/l	7,7
Potassium par HPLC-IC	mg/l	3,9

BILAN QUALITATIF

D'après les analyses microbiologiques effectuées jusqu'ici, la qualité de l'eau s'inscrit dans les limites légales.

PROVENANCE DE L'EAU

Eau de la Réchy	80%
(Valeurs annuelles approximatives)	
Eau de source	10%
Eau de la nappe phréatique	10%

TRAITEMENT DE L'EAU

Eau de la Réchy	Filtration et chloration
Eau souterraine	Aucune

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

M. Yvon PERRUCHOUD / 079 541 32 12

CHALAIS FAIT LE PARI DE LA BIODIVERSITÉ

2010 a été déclarée l'Année de la biodiversité. Lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1991, la plupart des pays ont signé la Convention sur la Biodiversité et se sont engagés à freiner le recul de la biodiversité. La Suisse aussi s'est engagée à le faire d'ici 2010.

Pourquoi avons-nous besoin de la biodiversité? Elle contribue directement à notre bien-être, parce qu'elle rend une multitude de services indispensables à notre société. Elle est la source de nos aliments, des fibres textiles, de l'eau potable, des sols fertiles, elle est l'habitat d'organismes vivants comme les abeilles qui assurent la pollinisation de la grande majorité des arbres fruitiers, elle assure une protection contre les dangers naturels (avalanches, glissements de terrain). La biodiversité est également inscrite dans notre héritage culturel, dans notre identité, dans nos habitudes

alimentaires. Enfin, la diversité des fleurs, des animaux, des formes, des couleurs, des parfums et des sons enrichit notre quotidien, car un univers sensoriel vivant et dynamique est plus satisfaisant qu'un environnement terne et monotone.

Chaque espèce est précieuse, parce que chacune est unique. Et toutes ces formes de vie dépendent les unes des autres. Lorsqu'une disparaît, d'autres vont disparaître et elles ne peuvent plus être rappelées à la vie.

Le WWF a lancé un appel à toutes et tous, privés, collectivités publiques et entreprises, pour que 10'000 gestes en faveur de la nature soient concrètement réalisés en 2010. En Valais, cette action est particulièrement justifiée, car le canton du Valais est en Suisse celui qui possède la diversité en fleurs et en espèces animales la plus élevée du pays! Malheureusement chez nous aussi

les listes rouges des espèces qui disparaissent ne cessent d'augmenter. Même le coucou si familier de notre environnement est, depuis peu, menacé dans la plaine du Rhône.

Chalais a décidé de s'engager pour que la commune devienne peu à peu une commune biodiversifiée, peut-être la première du Valais, ces prochaines années.

Ainsi, des travaux vont prochainement débiter sur le talus devant le bâtiment communal pour installer une haie basse avec des arbustes de chez nous et l'actuel gazon sera en partie reconverti en prairie fleurie, qui d'ici 2 à 3 ans embellira le regard des passants. Une prairie à fleurs se compose d'une cinquantaine d'espèces végétales, alors que dans un gazon, cette diversité se limite le plus souvent à 5 ou 10 espèces. Or de nombreux insectes dépendent des plantes et consti-



> Le zygène est un papillon de nuit qui vit de jour! On le voit en juin-juillet, il est abondant dans les lieux riches en graminées et fleuris, jusqu'à 2000 m. Ici sur une fleur de scabieuse des champs. (*Knautia arvensis*).

CHALAIS FAIT LE PARI DE LA BIODIVERSITÉ

tuent eux-mêmes la base de l'alimentation des oiseaux, des amphibiens, des lézards.

Nous prévoyons également de travailler avec l'école en plantant un verger et en réaménageant petit à petit d'autres espaces verts en prairies.

Il faut cependant savoir que la prairie ne fleurit bien qu'après un hivernage et que l'année du semis, elle peut avoir un aspect décevant. En effet, elle ressemblera à un champ de mauvaises herbes, aura un air négligé. Soyez patients, le résultat en vaut la peine!

Cette forme d'entretien est économiquement très intéressante car elle demande moins de travail (deux coupes par année, une en juillet et l'autre en septembre) et aucun arrosage. Selon l'expérience faite à Lausanne où les espaces d'aménagement intensif ou avec des plantes horticoles ont été en partie remplacés par des aménagements nature, les coûts d'entretien ont été réduits de manière très significative.

Françoise Scapuso,
conseillère

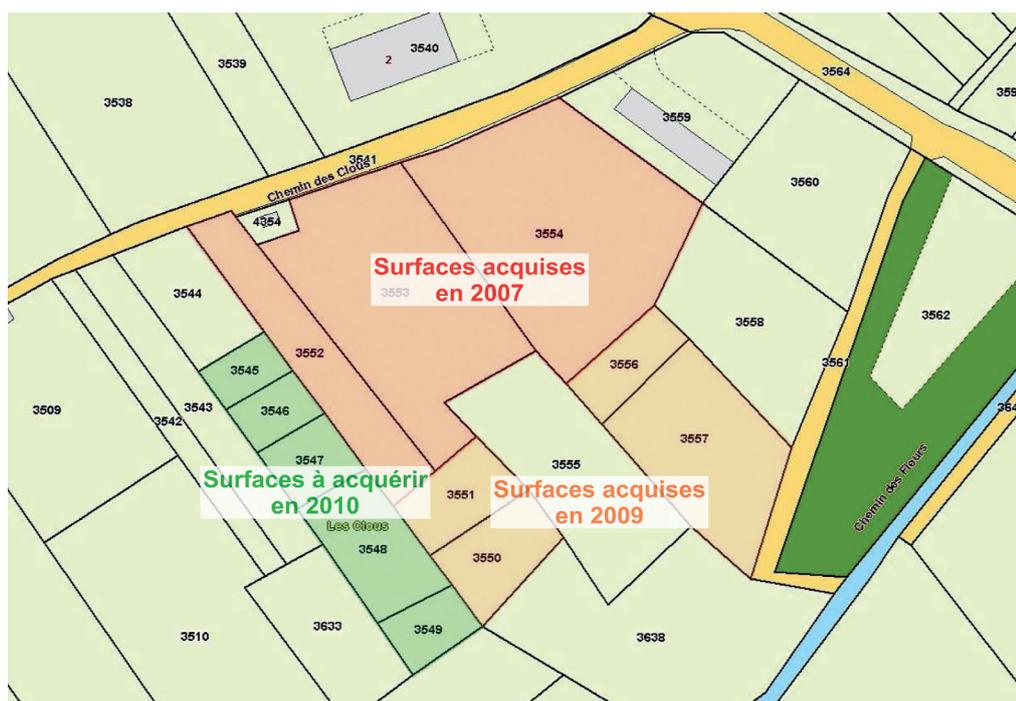
Nous organisons le 10 avril prochain une journée:

«Plantation avec la population»

Programme:

8 h 30	Accueil
8 h 45	Mini-conférence de Mme Marie-Thérèse Sangra, WWF Valais sur le thème de la biodiversité
9 h 15	Début des travaux de plantation
10 h 15	Intermède gourmand
10 h 45	Reprise des travaux
12 h	Fin des travaux

Si vous voulez être de la partie, inscrivez-vous à l'Administration communale au No 027 459 11 11 et munissez-vous d'une pelle ou d'une bêche. Vous participerez ainsi à la démarche de vos élus pour enrichir et diversifier notre commune.



ACQUISITION DE TERRAINS ET CONSTITUTION DE DROITS DE SUPERFICIE

ACQUISITION DE TERRAINS

Dans l'intervalle qui nous sépare de la dernière Assemblée primaire bourgeoise, le Conseil a continué ses démarches visant à acquérir de nouvelles parcelles dans la zone «Grampraz-sous-Réchy/Les Clous».

Le Conseil est aujourd'hui à même de proposer à l'Assemblée primaire l'acquisition de cinq parcelles qui représentent une surface totale de 1346 m². Les propriétaires de ces parcelles acceptent de les vendre au prix de Fr. 60.-/m², prix équivalant à celui payé pour les parcelles voisines acquises en 2007 et 2009.

RECTIFICATIONS DE LIMITES ET ÉCHANGE DE TERRAINS

Le périmètre des terrains acquis par la Bourgeoisie, dans la zone industrielle «Les Clous», n'a pas une forme très intéressante. Le Conseil a donc entrepris, en collaboration avec les propriétaires concernés, de modifier la forme de ce périmètre, rectifiant certaines limites et en proposant des échanges de surfaces. En fina-

lité, la géométrie de tous les terrains concernés s'en trouve nettement améliorée.

DSDP POUR LA SNS SALAMIN & CIE

L'année dernière, l'Assemblée primaire bourgeoise avait accepté de déplacer, dans la zone industrielle «Les Clous», le droit de superficie que la SNC Salamin & Cie possède au lieu-dit «Les Zittes» et de porter sa surface à 4000 m². Aujourd'hui, à l'heure d'effectuer ce déplacement dans la zone industrielle «Les Clous», la SNC Salamin & Cie souhaite étendre encore la surface de son droit de superficie de 1000 m², pour le porter à une surface totale de 5000 m².

DSDP POUR LA SOCIÉTÉ CréaSion BOIS SÀRL

La société CréaSion Bois a repris, de M. Albert Caloz, le droit de superficie que celui-ci possédait dans la zone industrielle de Daval. Ce droit avait été octroyé en l'année 1978 et arrivera à échéance en 2028. Le nouveau propriétaire, soucieux de disposer de ce terrain pour de longues années encore, souhaite résilier le contrat en cours pour contracter un

nouveau droit, pour une durée de 50 ans, à dater de cette année. Bien entendu, ce propriétaire est prêt à renoncer aux conditions favorables de l'ancien droit et à appliquer, au nouveau droit, les conditions actuelles.

DSDP POUR LA SOCIÉTÉ KOMPOGAS

La société zurichoise KompoGas, reconnue dans le monde entier pour ses compétences dans le domaine de la valorisation des déchets verts, souhaite s'implanter sur les deux parcelles bourgeoises, sises immédiatement à l'ouest de l'entreprise HZ Mécanique, dans la zone industrielle «Les Zittes». À cet effet, elle sollicite la Bourgeoisie pour obtenir un droit de superficie d'une surface totale de 5063 m² et ce, pour une durée de 50 ans.

Toutes les propositions, expliquées ci-dessus, ont été préavisées positivement par le Conseil bourgeois et la Commission bourgeoise. L'Assemblée primaire sera invitée à se prononcer souverainement au sujet de ces diverses demandes.

Alain Perruchoud,
président

< En page 10, plan des acquisitions
2007 et 2009 et des propositions
d'acquisitions 2010

PLAN DE SCOLARITÉ 2010 - 2011

OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE: LUNDI 23 AOÛT 2010 (MATIN)

Primaires: 9 h Infantines: 9 h 30

Vacances

Automne du vendredi 8 octobre 2010 le soir
 au lundi 25 octobre 2010 le matin

Immaculée Conception mercredi 8 décembre 2010

Noël du vendredi 24 décembre 2010 le soir
 au lundi 10 janvier 2011 le matin

**Ecole toute la journée
le mercredi 19 janvier 2011**

Carnaval du vendredi 4 mars 2011 le soir
 au lundi 14 mars 2011 le matin

**Ecole toute la journée
le mercredi 20 avril 2011
(y compris les Ecoles infantines)**

Pâques du jeudi 21 avril 2011 le soir
 au lundi 2 mai 2011 le matin

Ascension du mercredi 1 juin 2011 à midi
 au lundi 6 juin 2011 le matin

Pentecôte du vendredi 10 juin 2011 le soir
 au mardi 14 juin 2011 le matin

Fête-Dieu du mercredi 22 juin 2011 à midi
 au lundi 27 juin 2011 le matin

Clôture de l'année scolaire: jeudi 30 juin 2011 (soir)

FONDATION CLÉMENTINE ET MAURICE ANTILLE

La Fondation Clémentine et Maurice Antille soutient, par des bourses et des prêts d'étude et de formation, la formation postobligatoire des jeunes bourgeois de sexe masculin.

Pour être prises en considération, les demandes doivent parvenir à l'Administration communale, impérativement avant le 30 septembre, pour l'année scolaire en cours. Les formulaires de demande sont à disposition au Secrétariat communal ou sur le site www.chalais.ch.

COMPTES 2009 ET BUDGET 2010 DE LA BOURGEOISIE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

L'exercice 2009 se termine en dégageant une marge d'autofinancement de 85'297 francs. Cette marge résulte de dépenses de fonctionnement s'élevant à 61'204 francs et de recettes de 146'502 francs.

Les dépenses sont légèrement supérieures au budget et les variations essentielles se justifient comme suit:

- Tous les frais de personnel ont été comptabilisés dans la rubrique «Charges du personnel», y compris les frais de la Commission bourgeoisiale;
- Le Triage forestier du Vallon a effectué une coupe d'arolles qui sort du cadre de la convention qui régit l'entretien des forêts. Les heures effectuées nous sont donc facturées;
- Le poste «Comptabilité et frais administratifs» additionne les frais de contrôle des exercices 2008 et 2009.

Les recettes sont aussi supérieures à celles prévues au budget. Cette différence s'explique par le poste «Vente de bois» qui comptabilise la vente des arolles précités dont le produit revient à la Bourgeoisie. Les autres rubriques touchant aux forêts n'enregistrent plus d'écriture depuis que la gestion des forêts a été confiée au Triage forestier du Vallon. Le Triage prend à sa charge les frais d'entretien et encaisse les recettes liées aux ventes de bois.

Grâce à la marge d'autofinancement dégagée, nous avons procédé à des amortissements pour un montant de 85'000 francs ce qui nous permet de clore l'exercice avec un bénéfice de 297 francs.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement 2010 est très semblable à celui des années précédentes. Il prévoit des dépenses pour un montant de 46'300 francs, des recettes pour 146'800 francs et donc, une marge d'autofinancement de 100'500 francs. Après avoir procédé aux amortissements ordinaires de 95'000 francs, l'exercice 2010 devrait se boucler avec un bénéfice de 5500 francs.

La rubrique «Réception» prévoit une dépense supplémentaire liée à l'organisation de la prochaine sortie des bourgeois. Celle intitulée «Droit de superficie» tient compte des nouvelles locations de terrains industriels. Nous avons enregistré une demande d'agrégation pour cette année 2010.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Le projet d'aménagement des alpages de Sigeroulaz et de Santa Maria n'a pas évolué, pour diverses raisons, mais n'est pas abandonné. Dans l'intervalle, la Commune a lancé un projet de développement régional qui devrait prendre en compte la problématique de

nos alpages. Aucun montant n'a été porté au chapitre des investissements, dans l'attente du résultat de ce projet.

PLAN FINANCIER 2010 - 2013

Deux investissements sont envisagés pour ces prochaines années. Il s'agit de celui lié à l'aménagement des alpages de Sigeroulaz et de Santa Maria et d'un autre lié à l'amélioration du carnotzet bourgeoisial de Chalais.

Le compte de fonctionnement, quant à lui, ne devrait pas subir de modifications ces prochaines années. Ainsi, vu les excédents de financement prévisibles, le compte «Fortune» du bilan devrait atteindre environ 335'000 francs au 31 décembre 2013.

COMPTES 2009 ET BUDGET 2010 DE LA BOURGEOISIE

BOURGEOISIE DE CHALAIS		COMPTES 2008	BUDGET 2009	COMPTES 2009	BUDGET 2010
30	CHARGES DE PERSONNEL				
301.00	Conciergerie de la maison bourgeoisiale	5'911.40	6'400.00	7'513.20	7'500.00
302.00	Commission bourgeoisiale	0.00	0.00	742.50	800.00
303.00	Charges sociales	678.15	700.00	724.80	750.00
		6'589.55	7'100.00	8'980.50	9'050.00
31	BIENS ET SERVICES				
314.00	Charges des immeubles	1'448.40	4'000.00	3'656.65	2'000.00
314.01	Charges maison bourgeoisiale de Chalais	8'069.75	11'500.00	10'168.35	9'000.00
314.02	Charges maison bourgeoisiale de Vercorin	1'809.45	2'000.00	1'658.60	2'000.00
314.03	Charges bâtiments de Sigeroulaz	1'995.80	2'000.00	1'653.50	2'000.00
314.04	Entretien et surveillance des forêts	0.00	0.00	2'657.60	0.00
318.00	Réceptions	1'703.60	500.00	453.55	2'000.00
318.10	Vinification	4'500.00	4'500.00	4'500.00	4'500.00
318.20	Comptabilité et frais administratifs	6'455.00	6'500.00	8'118.40	6'500.00
319.00	Impôts et cotisations	5'012.65	3'000.00	5'472.25	3'100.00
		30'994.65	34'000.00	38'338.90	31'100.00
32	INTERETS PASSIFS				
321.00	Intérêts des dettes	16'287.75	11'000.00	13'884.90	6'150.00
	TOTAL DES DEPENSES	53'871.95	52'100.00	61'204.30	46'300.00
42	REVENU DES BIENS				
423.00	Droits de superficie et locations	67'677.05	66'000.00	63'888.95	75'000.00
423.10	Locations maison bourgeoisiale de Chalais	400.00	600.00	100.00	600.00
423.20	Locations maison bourgeoisiale de Vercorin	30'500.00	30'500.00	30'500.00	30'500.00
423.30	Locations des bâtiments de Sigeroulaz	30'470.70	30'000.00	30'200.00	30'000.00
		129'047.75	127'100.00	124'688.95	136'100.00
43	CONTRIBUTIONS				
431.00	Agrégation de nouveaux bourgeois	2'100.00	0.00	0.00	1'700.00
435.00	Vente de bois	0.00	0.00	12'812.60	0.00
435.10	Vente de vin	9'000.00	9'000.00	9'000.00	9'000.00
436.00	Mesures sylvicoles - entretien des forêts	0.00	0.00	0.00	0.00
452.00	Participation communale au garde forestier	0.00	0.00	0.00	0.00
		11'100.00	9'000.00	21'812.60	10'700.00
	TOTAL DES RECETTES	140'147.75	136'100.00	146'501.55	146'800.00
	BENEFICE AVANT AMORTISSEMENTS	86'275.80	84'000.00	85'297.25	100'500.00
33	AMORTISSEMENTS				
330.00	Amortissements comptables	70'500.00	70'000.00	70'000.00	80'000.00
331.00	Amortissements du patrimoine administratif	15'000.00	10'000.00	15'000.00	15'000.00
		85'500.00	80'000.00	85'000.00	95'000.00
	BENEFICE DE L'EXERCICE	775.80	4'000.00	297.25	5'500.00
	INVESTISSEMENTS PROPRES				
	Aménagements des alpages	0.00	60'000.00	0.00	0.00
	INVESTISSEMENTS NETS	0.00	60'000.00	0.00	0.00

COMPTES 2009 ET BUDGET 2010 DE LA BOURGEOISIE

BOURGEOISIE DE CHALAIS		BILAN AU 31 DECEMBRE	
ACTIF		2008	2009
10	DISPONIBLE ET COURT TERME		
102.00	Banque Raiffeisen	211'801.20	537'219.65
		211'801.20	537'219.65
11	AVOIRS		
115.00	Débiteurs	51'532.60	16'813.60
		51'532.60	16'813.60
12	PLACEMENTS		
121.00	Titres	1.00	1.00
123.00	Terrains	268'225.00	282'829.00
	Fonds de rachat de terrains		-302'841.00
123.30	Maison bourgeoisiale de Chalais	260'000.00	230'500.00
123.41	Rénovation maison bourgeoisiale de Vercorin	669'000.00	638'500.00
123.50	Bâtiments de Sigeroulaz	0.00	0.00
124.00	Mobilier	1.00	1.00
		1'197'227.00	848'990.00
13	ACTIFS TRANSITOIRES		
139.00	Actifs transitoires	200.00	207.15
		200.00	207.15
14	INVESTISSEMENTS PROPRES		
140.00	Alpages et pâturages	1.00	1.00
141.00	Forêts	152'000.00	137'000.00
		152'001.00	137'001.00
TOTAL DE L'ACTIF		1'612'761.80	1'540'231.40
PASSIF		2008	2009
22	DETTES A LONG TERME		
220.01	Raiffeisen - Emprunt	400'000.00	400'000.00
220.02	Raiffeisen - Emprunt 2007	150'000.00	150'000.00
230.00	Prêt communal pour maison Vercorin	669'000.00	638'500.00
		1'219'000.00	1'188'500.00
25	PASSIFS TRANSITOIRES		
259.00	Passifs transitoires et créanciers	65'041.10	18'104.05
		65'041.10	18'104.05
28	FINANCEMENTS SPECIAUX		
280.00	Fonds forestier	0.00	4'609.40
		0.00	4'609.40
29	FORTUNE		
290.00	Fortune nette au 1er janvier	327'944.90	328'720.70
291.00	Variation de fortune	775.80	297.25
		328'720.70	329'017.95
TOTAL DU PASSIF		1'612'761.80	1'540'231.40

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat communal.

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Case postale 22
3966 Chalais

Tél. 027 459 11 11
Fax 027 459 11 00
chalais@chalais.ch
www.chalais.ch

DÉCHETTERIES

Déchetterie de Chalais
M. Alain DUBUIS

Déchetterie de Vercorin
M. Jean-Bernard DEVANTHERY

Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, pneus, frigos, ferraille et déchets végétaux.

	Eté dès le 15 mars	Hiver dès le 15 novembre
Lundi	16 h à 19 h	
Mercredi	16 h à 19 h	13 h à 15 h
Samedi	10 h à 12 h 13 h à 15 h	10 h à 12 h

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Evolution de la population de la commune (Nombre d'habitants au 1^{er} janvier)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Commune	2749	2900	2958	2975	3000	3057	3057	3135
Chalais	935	1021	1050	1055	1049	1065	1069	1096
Réchy	1225	1261	1291	1277	1280	1308	1311	1330
Briey	81	83	60	69	88	99	105	106
Vercorin	508	535	557	574	583	585	587	603

